



Conseil confédéral 27 et 28 septembre 2017 Centre des congrès de Lévis

Le comité exécutif de la CSN tient à faire le point avec les délégué-es du conseil confédéral sur les inquiétudes manifestées par des militantes et des militants sur la nomination d'une direction générale à la CSN. Notre intention est de dissiper les malentendus et les interprétations liés à cette décision afin de s'attaquer rapidement aux défis et aux enjeux qui confrontent notre centrale syndicale.

Lors du 65^e Congrès de la CSN, les syndicats ont pris des décisions importantes concernant les orientations confédérales (Manifeste) et le budget de la CSN pour les trois prochaines années. Dans la foulée des votes imposés dans le réseau de la santé et des services sociaux, notre organisation a perdu près de 23 000 membres, particulièrement chez les professionnels de la catégorie 4 (17 000 sur 23 000), ce qui a provoqué une baisse significative de notre représentativité dans ce secteur. Le congrès a adopté une proposition budgétaire qui se traduit par la réduction du nombre de salarié-es et par une révision de l'ensemble des postes budgétaires dédiés aux opérations syndicales et politiques de la confédération, notamment en diminuant de moitié le budget des campagnes confédérales et en faisant passer les réunions du conseil confédéral de 3 à 2 jours.

Les répercussions de ces décisions sont majeures pour la CSN. Jumelées à une conjoncture politique externe peu favorable au syndicalisme et à une remontée de certaines velléités à notre endroit de la part des autres centrales et organisations syndicales, nous avons un cocktail parfait pour voir la crise perdurer si nous ne donnons pas un sérieux coup de barre à notre fonctionnement.

Une direction générale aux opérations

Au sortir du congrès, le comité exécutif de la CSN s'est rapidement mis à l'ouvrage. Nous avons proposé une restructuration du nombre et du rôle des adjoints¹. Une attention particulière a été portée sur la nécessité de se mobiliser comme centrale syndicale autour des missions fondamentales du syndicalisme : la syndicalisation, la négociation et les relations de travail ainsi que la vie syndicale et l'appui aux luttes et aux mobilisations. Le comité exécutif poursuivra le travail sur les luttes sociales et politiques qui caractérisent bien notre engagement sur le deuxième front syndical. D'ailleurs, la répartition des dossiers aux membres du comité exécutif et aux trois adjoints en témoigne. C'est autour de ces objectifs fondamentaux, essentiels à la pérennité et au développement d'un syndicalisme à la manière CSN, que nous avons restructuré le travail du comité exécutif, revu le travail des adjoints et nommé une direction générale dédiée aux opérations et au suivi de la mise en œuvre des mandats confédéraux.

¹ Après chaque congrès, le comité exécutif de la CSN nomme les adjointes et les adjoints qui l'appuieront dans la réalisation des mandats confédéraux. On remarque, au fil du temps, diverses pratiques sur la nomination des cadres, mais d'un point de vue strictement statutaire, seul le contrôleur ou la contrôleuse doit avoir l'approbation du bureau confédéral. Règle générale, le comité exécutif de la CSN a le pouvoir de nommer ou de démettre un cadre de ses fonctions.

À sa réunion du 20 juin 2017, le bureau confédéral a été informé de la décision du comité exécutif quant à la création d'un poste de directrice ou de directeur général à la CSN. À sa réunion du 24 août 2017, le bureau confédéral, à sa demande, a entériné la nomination de Patrick Brunet à titre de directeur général. Lors de la réunion du bureau confédéral des 14 et 15 septembre 2017, certaines organisations affiliées ont soulevé des questionnements émis par des syndicats affiliés à la CSN tant sur le processus menant à cette décision que sur le message politique.

Si le comité exécutif de la CSN a reconnu devant le bureau confédéral du mois de septembre que le parcours menant à cette décision aurait pu être différent, nous croyons cependant que cette restructuration est nécessaire dans la mesure où la crise que nous traversons toujours nécessite une meilleure organisation de notre travail politique et syndical. La mise en place d'une direction générale arrive donc dans un contexte qui nécessite une plus grande coordination de nos services et une priorisation plus systématique des mandats votés par les instances confédérales. À la CSN, par exemple, compte tenu de notre composition multisectorielle et catégorielle, nous nous déployons sur plusieurs questions essentielles à la défense des intérêts de nos membres, que ce soit dans les secteurs de la santé et des services sociaux, de l'éducation, du manufacturier ou encore de l'avenir de l'information et de la démocratie, les différents services et organisations sont mis à contribution. Afin d'éviter des doublons ou un engorgement du travail effectué, la direction générale assurera une meilleure coordination de ce travail afin que les syndicats et les organisations affiliés n'aient pas l'impression qu'on leur demande de tout faire en même temps.

Sur le plan des services, le conseil confédéral de la CSN a adopté en 2012 plusieurs propositions qui nécessitent davantage de coordination et de planification intégrée de notre travail afin de répondre efficacement aux besoins des syndicats. Tant en matière de syndicalisation, de relations de travail que de mobilisation, la direction générale travaillera en collaboration avec les coordinations du mouvement pour assurer une meilleure planification intégrée des services CSN.

La direction générale ne remplacera pas les instances telles que le bureau confédéral, le conseil confédéral ou le comité exécutif de la CSN. Ce serait une erreur de comparer la fonction de direction générale à celle d'une direction d'usine ou de collègue, comme si les instances de la CSN devenaient de simples conseils d'administration d'entreprise. La direction générale a un mandat d'exécution et d'opérationnalisation quant aux orientations votées par les instances démocratiques de la CSN.

Enfin, il est important de rappeler que la nomination d'une direction générale à la CSN ne vient ni changer ni altérer le travail en équipe et le rôle des coordinations confédérales. Au contraire, elle vise à renforcer notre travail interne et notre cohésion, notamment entre les équipes, pour relever le défi d'améliorer les services offerts aux syndicats. La direction générale, comme il en existe dans d'autres organisations progressistes québécoises dont Alternatives, l'UPA, la CSQ ou la FAE, sera au service des membres et du mouvement, et ce, dans une perspective de collaboration et de collégialité comme nous les pratiquons depuis toujours à la CSN.